

ÉDITO

Le mois de mai s'est achevé sur une météo capricieuse, sans nous empêcher de travailler sur le programme des festivités, les travaux d'amélioration de notre environnement commun et les actions culturelles. Vous le verrez ci-dessous, beaucoup de choses ont été réalisées.

Grâce à la Banque des Territoires nous avons enfin bouclé le financement de la réfection de l'éclairage public, prévue à partir du dernier trimestre 2025.

N'oubliez pas le nettoyage de la falaise, ce samedi 7 juin. La matinée se terminera autour d'une grillade offerte à 12h30 par la municipalité, au boulodrome.

La programmation culturelle et artistique, vitrine majeure désormais de notre commune, offrira de nombreuses opportunités de rencontres autour des expositions, lectures, concerts et artistes en résidence, nous permettra sans aucun doute d'encourager et soutenir notre commerce local.

Enfin, comme le veut désormais l'habitude, nous publierons à la fin du mois de juin *Le Petit Bageot spécial été*, avec toutes les dates à retenir.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture.

Bien à vous,

Jean-Louis Rio, Maire de Bages
et Vice-Président du Grand Narbonne

AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Rue du Chapitre Saint-Paul : Les jardinières maçonnées de pierre sont terminées et plantées. Le fleurissement s'appuie sur des végétaux offerts par la pépinière départementale aux collectivités ayant souscrit à la charte de l'arbre, et des végétaux acquis dans des pépinières spécialisées en plantes méditerranéennes. Les pluies d'avril/mai ont largement contribué à leur installation. Un suivi particulier s'impose pendant les mois d'été.

Entretien, fleurissement et embellissement ont été à l'ordre du jour pendant ces derniers mois. Les pluies ont contribué à une pousse bienvenue. La panne de la tondeuse nous a mis en retard, mais cela sera prochainement rattrapé.

Travaux route d'Estarac : une dernière tranche de travaux a été entreprise avec

une réfection de la couche de roulement du belvédère au passage à gué. La reprise du talus éboulé à la suite des travaux d'enfouissement des réseaux Orange est enfin réalisée. La voirie communale et son entretien sont une véritable charge dans le budget d'une collectivité, même en fractionnant les travaux.

Travaux de la Condamine et mise à disposition de conteneurs de tri : à la suite des travaux de réalisation des infrastructures du lotissement, des conteneurs enterrés ont été installés. Au niveau du parking nord un conteneur de tri du verre est venu renforcer les dispositifs déjà en place.

Travaux sur la RD 6009 à Prat-de-Cest : depuis le début de notre mandat nous cherchons à négocier avec le Conseil départemental pour amoindrir les frais d'entretien de cette voirie si fréquentée, qui sont à notre charge dans la partie incluse dans la traversée du village. Fonctionnement des feux, signalétique et passage surélevé sont à la charge des communes traversées par une route départementale). Nous sommes arrivés à un compromis financier qui nous a permis d'entreprendre la réfection du passage surélevé en entrée de Prat-de-Cest depuis Narbonne. C'est un soulagement car si ce dispositif s'avère indispensable, sa dégradation due à la trop forte fréquentation de la route, par les poids lourds notamment, le rendait dangereux.

Éclairage public : la signature du Marché Public Global de Performance a eu lieu avec l'entreprise retenue. Une réunion est prévue en octobre pour organiser les premières tranches de travaux. Ceux-ci devraient démarrer au dernier trimestre, après qu'un diagnostic particulier sur la partie enterrée sera établi durant l'été.

Prat de Cest : les travaux de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable sont terminés. **Côté Bages**, devant le lotissement de l'Oliveraie, la mise en place d'une chambre est projetée, les travaux sont en cours pour trois semaines environ.

Bages aire de jeux de la Rivière, terrain de tennis : les travaux prévus pour 6 semaines nécessitent la fermeture de ces espaces. Il s'agit de remettre à niveau les installations pour rétablir un nivellement du sol, assez dégradé depuis leur dernière réhabilitation. L'enclos du terrain de tennis sera refait. Dernièrement ces espaces ont fait l'objet de nombreuses dégrada-

tions : vols, démontage et déplacement des toilettes sèches, etc.

La vétusté des équipements de jeux, vieux de près de 20 ans, **nécessite l'enlèvement immédiat des installations car il en va de la sécurité des enfants**. Les jeux seront déposés et un aménagement provisoire réalisé pour l'été. Un dossier complet de remplacement des jeux sera monté auprès des financeurs (département et région) pour réinstaller une aire de jeux agréable et surtout sécurisée.

Urbanisme : la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours d'achèvement. Le dossier pour arrêt à soumettre au conseil municipal est en cours de finalisation et une date de présentation du projet au public sera bientôt fixée.

L'étude portant sur le Site Patrimonial Remarquable (SPR) : le passage en Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture est prévu fin juin. Une enquête publique sera diligentée d'ici fin 2025.

L'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et à la cessibilité des parcelles nécessaires au projet d'aménagement urbain de la commune de Bages comprenant la **création d'un parking de 66 places et de ses accessoires** a démarré le 2 juin et s'achève le 4 juillet. Le commissaire enquêteur a déjà assuré une première permanence et sera encore disponible en mairie place juin 1907 **mercredi 18 juin 2025 de 14h00 à 17h00 et vendredi 4 juillet 2025 de 9h00 à 12h00**. Le dossier papier portant sur les trois volets de l'enquête est disponible en mairie les jours ouvrables et aux horaires d'ouverture au public. Une version numérique est disponible sur le site de la préfecture : <https://www.aude.gouv.fr/Publications/Consultations-et-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Declarations-d-utilite-publique-Cessibilite>.

Les dates des **permanences** trimestrielles de **l'Architecte des Bâtiments de France**, sont les suivantes : vendredi 27 juin matin (complet), vendredi 26 septembre, vendredi 28 novembre (prendre rendez-vous par mail : urbanisme@bages.fr). Il est également possible de le rencontrer lors des permanences prévues sur Narbonne en se rapprochant de son secrétariat : virginie.besnard@culture.gouv.fr

Environnement À la suite des réunions et

échanges avec les associations et la commission aménagement-environnement une matinée de **nettoyage de la falaise** est programmée le **samedi 7 juin matin**. Rendez-vous à 9h au bouldrome pour l'organisation des bonnes volontés. Prévoir gants, bonnes chaussures, sécateur, rateau et brouette pour agir auprès du personnel technique et des élus. Une grillade est prévue à partir de 12h30 (sur inscription : info@bages.fr).

La Rivière : un nettoyage et une remise en état des abords de la base de pêche a eu lieu le 3 mai dernier avec la participation des membres du Cercle nautique, de l'association Voiles à Bages et de la Bateauthèque. Merci pour leur engagement et à leur prêt de matériel, qui ont permis de redonner un coup d'éclat à ses espaces, particulièrement "chamboulés" à la suite des derniers coups de mer.

Gestion des eaux de piscine rappel : "Le Code de la Santé Publique (article R1331-2) dispose qu'il est interdit d'introduire dans les systèmes de collecte des eaux usées les eaux de vidange ou de trop plein des bassins de natation et de piscines". À Bages, l'évacuation de l'eau de vidange doit se faire par infiltration dans le sol (puits ou épandage). Les eaux de vidange de la piscine seront évacuées, en période sèche, après filtration avec un débit limité afin d'éviter des affouillements ou des inondations en aval. Les eaux ne devront pas être traitées (chlore, brome, etc.) dans les 15 jours précédant la vidange, et à défaut le désinfectant devra être impérativement neutralisé préalablement à la vidange. À défaut de pouvoir faire infiltrer l'eau, c'est-à-dire en cas d'impossibilité technique liée à la dimension du terrain ou à la nature du sol, cette évacuation peut se faire dans le réseau d'eaux pluviales, en évitant toute inondation et tout affouillement. Les eaux de filtre sont à jeter dans le réseau d'eaux usées.

Information mobilités du Grand Narbonne, vélos à assistance électrique : depuis le 19 mai une offre de location de moyenne et longue durée adaptée à tous les profils est disponible grâce au service Citivélo. Renseignements et inscriptions en ligne : www.citibus.fr

VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET ANIMATION

L'ESPACE DES ARTS ET DES LETTRES :

Après une première résidence en janvier avec exposition éphémère et projection de film, l'Espace des Arts et des Lettres poursuit sa conquête de tous les publics et s'affirme comme un lieu directement

lié aux actions de la Maison des Arts, dont il dépend, mais très complémentaire par les possibilités qu'il offre pour les événements les plus variés : ateliers, lectures, conférences, projections, échanges, etc.

Vous trouverez dans la prochaine édition du magazine municipal Lo Bageot un récapitulatif plus détaillé des différents rendez-vous déjà proposés et à venir : accueil des scolaires, rencontre avec Charly Astié, expositions, artistes en résidence, concert harpe celtique, rencontre avec les autrices et auteurs de Bages, etc.

Artiste en résidence du 28 mai au 21 juin, **Sabine Osterman** proposera un atelier linogravure pour les scolaires de Prat-de-Cest (atelier destiné aux plus grand compte tenu des outils utilisés) le 17 juin, ainsi qu'une exposition-rencontre avec le public. **Muriel Avril** lui succèdera du 22 juin au 3 juillet, et interviendra avec les enseignants et élèves du Patio des Arts du Grand Narbonne en vue de la réalisation de la signalétique pour la Tempora. Elle proposera une exposition de son installation du 28 juin au 10 juillet. Le dispositif Micro-folies sera installé dans la moyenne salle de Daudé du 23 au 25 juin.

Les habitants de Bages (enfants, adolescents ou adultes) qui voudraient participer à la réalisation de la signalétique Tempora au cours des ateliers encadrés par les enseignants du Patio des Arts peuvent s'inscrire auprès de la Maison des Arts (0666749929) jusqu'au 20 juin.

MAISON DES ARTS :

Après le succès de l'exposition des œuvres de Barbara Penhouët et de Frans van den Boogaard, l'ancien presbytère accueille en ce moment **l'exposition des travaux des enfants des écoles de Bages et Prat-de-Cest**. Commencée le 30 mai, cette exposition qui devait se terminer le 8 juin est finalement **prolongée jusqu'au 12 juin** inclus, et **visible tous les jours de 15h à 19h, ou sur rendez-vous**.

La Maison des Arts travaille également à la préparation de **l'exposition d'été avec Valérie Mréjen**. Au cours de sa **résidence d'écriture** à Bages début mai l'autrice **Emmanuelle Pireyre**, prix Médicis, est venue écrire les textes pour l'ouvrage à paraître, à partir de cartes postales et autres éléments liés au territoire de Bages. **Un nouveau partenariat est établi avec le musée Narbo Via** qui accueillera le 27 juin Valérie Mréjen pour une intervention qui sera l'occasion de présenter son travail et l'exposition qui débutera le 28 juin.

La Tempora (3 juillet) se prépare avec un parcours artistique dès l'après-midi : galeries, ateliers d'artistes, vernissage de l'installation de Muriel Avril et présenta-

tion du livre sur les artistes de Bages. Puis soirée en bord d'étang avec foodtrucks pour compléter l'offre de nos restaurateurs locaux, buvette tenue par La Boule Bageoise, et **concert d'ouverture de la Tempora avec le groupe Fleuves**.

ENFANCE, JEUNESSE ET SPORTS, SENIORS

CENTRE DE LOISIRS

Récompense du premier prix lors du concours "T'as la réf" pour la vidéo créée par les enfants en montrant la décoration de Noël avec l'impératif d'inclure une référence à un film de Noël (*Maman j'ai raté l'avion*) et un personnage connu dans la décoration (Olaf).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Listes électorales La préfecture a demandé aux communes de faire le travail qui s'impose de mise à jour des listes électorales. Dans un courrier adressé récemment aux communes, le Préfet de l'Aude rappelle que la mise à jour régulière des listes électorales relève de la responsabilité du maire, et que l'objectif est d'avoir une liste des électeurs la plus fiable possible au regard de la réglementation. Il insiste par ailleurs sur l'obligation, au cours de 2025, année blanche en élections, d'entamer les procédures de radiations telles que prévues à l'article L18 et R12 du Code électoral lorsque le déménagement d'un habitant est constaté : « Le maire vérifie que chaque électeur inscrit sur la liste électorale de sa commune en a bien le droit, et, si tel n'est plus le cas, il doit le radier de la liste. C'est le cas de l'électeur qui n'habite plus la commune ». Avant toute radiation le maire doit avertir l'électeur concerné, qui dispose alors de 15 jours pour fournir la preuve que son inscription sur la liste communale est toujours bien justifiée. En l'absence de preuve le maire peut radier l'électeur et lui notifier par courrier.

RAPPELS DATES

Samedi 7 juin dès 9h, rendez-vous au bouldrome pour le **nettoyage de la falaise** ; suivi d'une grillade à 12h30 (sur inscription : info@bages.fr).

Samedi 21 juin en soirée, Place Juin 1907, **Fête de la musique**.

Dimanche 22 juin à 9h30, au Bouldrome, **Course des 3 lavoirs**. Inscriptions en ligne : sport-up.fr